

PREFECTURE DES LANDES

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Demande d'autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud de matériaux routiers à Saint Geours de Maremne

PETITIONNAIRE :

Groupe SIORAT GRANDS TRAVAUX dont le siège social est situé Parc d'activités de Laurade –
13103 SAINT ETIENNE DU GRES.

OBJET DE LA DEMANDE :

- Exploitation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur le territoire de la commune de Saint Geours de Maremne.
Rubriques n° 2521-1 – 4734-2c – 4801-2 – 2517-3

DATES DE CONSULTATION DU PUBLIC : du jeudi 21 septembre 2017 au jeudi 5 octobre 2017 inclus

PIECES A DISPOSITION DU PUBLIC :

- Résumé non technique de l'étude d'impact
- Résumé non technique de l'étude de danger
- Avis de l'autorité environnementale

OBSERVATIONS DU PUBLIC :

- Vous pouvez formuler vos observations du 21 septembre au 5 octobre 2017 inclus par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-amenagement@landes.gouv.fr

Le dossier complet est consultable à la préfecture des Landes – Direction des actions de l'Etat et des collectivités locales – Bureau des actions de l'Etat.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, après avis du CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.